

SCoT 2035

du Bassin de Vie d'Avignon



UN PROJET DE TERRITOIRE ET UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT PARTAGÉE QUI FIXE LE CAP D'ICI 2035

Il fixe les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace, et l'équilibre entre le développement urbain - *notamment en matière d'habitat, de développement économique et commercial* - et la préservation de l'environnement.

Le SCoT constitue un cadre de référence et oriente les autres documents d'urbanisme locaux et thématiques, qui doivent lui être compatibles (*Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains*)

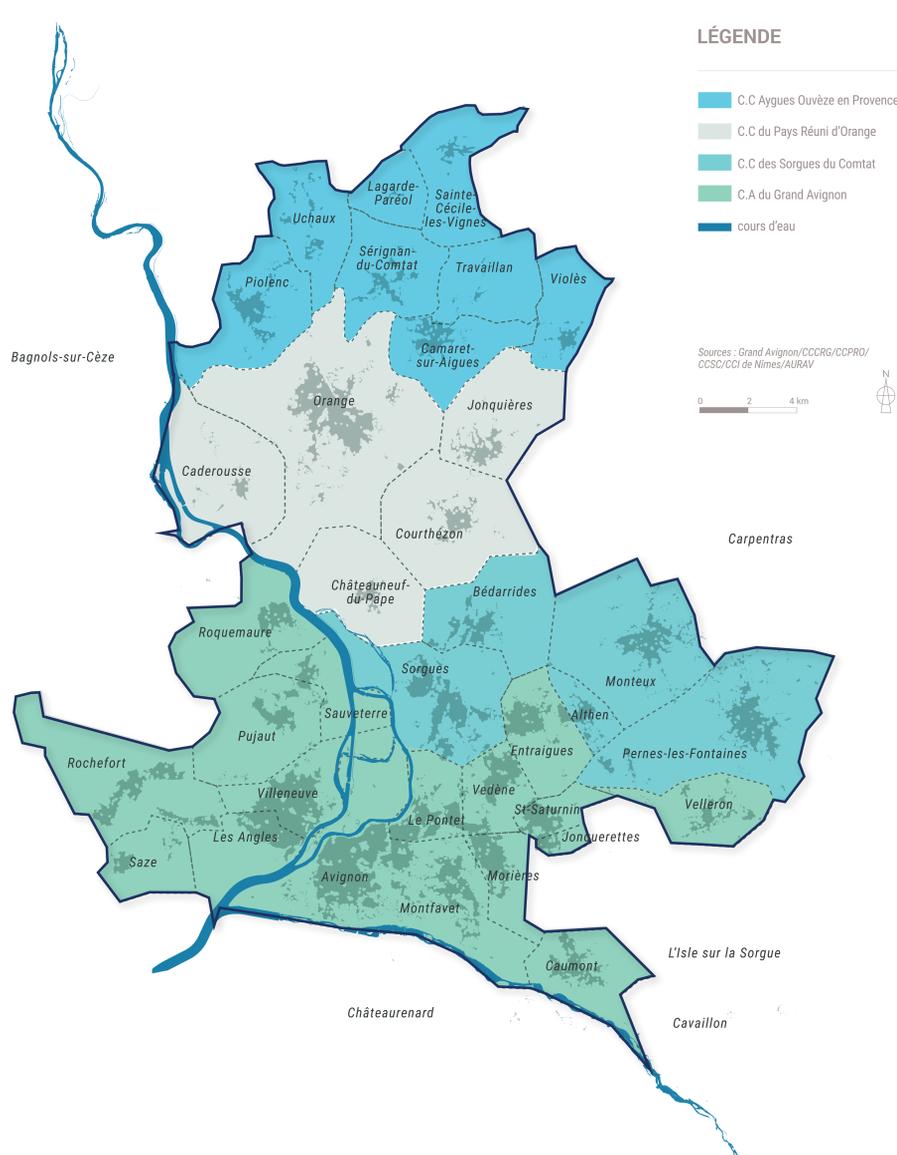
QUI PILOTE CE PROJET ?

Le SCoT est de la responsabilité des élus, des communes et de leurs groupements, qui se rassemblent au sein d'un syndicat mixte chargé de son élaboration.

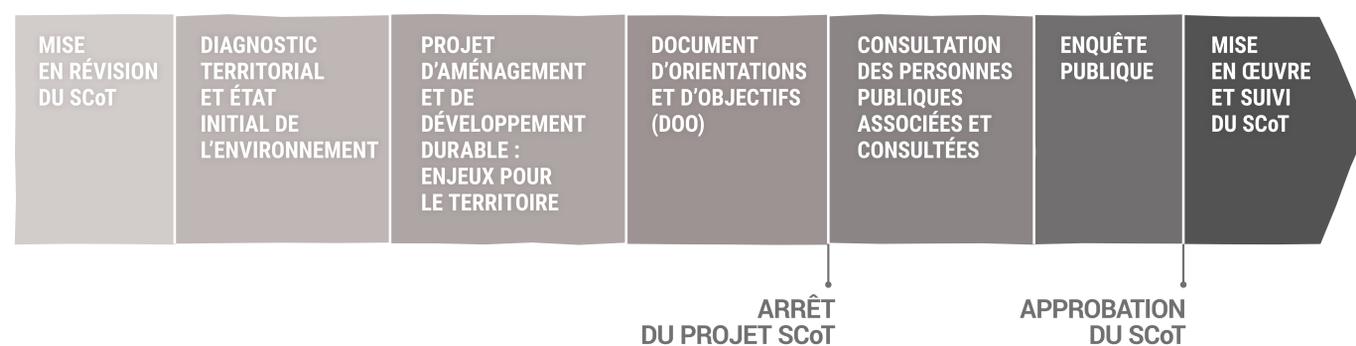
Le Syndicat mixte du Bassin de vie d'Avignon compte 48 délégués titulaires (et 48 suppléants) désignés par les 4 intercommunalités membres, selon une répartition fixée dans les statuts du Syndicat.

Les élus composant le Comité Syndical et le Bureau sont des élus issus de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, de la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange, de la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat et de la Communauté de Communes Aigues Ouvèze en Provence.

LE TERRITOIRE DU SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON



LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU SCOT



COMMENT PARTICIPER ?

La participation des habitants, des acteurs locaux et des associations est possible tout au long de la procédure.

Toute personne pourra faire valoir sa contribution écrite par courrier postal ou électronique au Syndicat Mixte du Bassin de vie d'Avignon :

contact@scot-bva.fr
164 av de St Tronquet
Vaucluse Village - Bât Le Consulat
84130 Le Pontet

Vous pouvez être informé de l'état d'avancement du projet et avoir accès aux documents sur le site internet du SCoT : www.scot-bva.fr